

LA COMMISSION,

Siégeant en formation plénière le 13 juin 2025 ;

Vu la loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 ;

Vu le décret n°2024-11 du 5 janvier 2024 instituant la commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, dénommée CIVS ;

La CIVS a été saisie par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) le 5 février 2025 sur signalement de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (M2RS) de la présence dans les collections de sa bibliothèque d'un livre intitulé « *Description abrégée de la cathédrale d'Amiens* » ou « *Petit guide de la cathédrale d'Amiens* » de Georges Durand, Imprimerie Yvert et Tellier, Amiens, 1904 comportant l'ex-libris manuscrit sur le faux-titre, accompagné des mots "Amiens novembre 1913", souvenir du passage de Marc BLOCH à Amiens et de sa visite de la cathédrale ;

Vu la requête, en date du 22 mai 2025, présentée par Monsieur A., né le ... à ... (...), agissant pour son compte personnel, requête à laquelle se sont associés Monsieur B., né le ... à ... (...), Madame C., née le ... à ... (...), Madame D., née le ... aux ... (...), Madame E., née le ... à ... (...);

Monsieur F., a obtenu un pouvoir de l'ensemble des requérants ;

Vu les recherches complémentaires entreprises par la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites ;

Après avoir entendu Madame ..., directrice adjointe de la bibliothèque et de la documentation de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) en qualité de représentante du directeur général de l'Institut, Monsieur ..., puis Monsieur ..., rapporteur, en la lecture de son rapport, puis Monsieur ..., chef du bureau du patrimoine au Service du livre et de la lecture (SLL), de la direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la culture, Monsieur ..., directeur des Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Monsieur ..., chef de la M2RS et avoir pris connaissance des observations de Monsieur ..., commissaire du Gouvernement ;

L'ensemble des requérants a été informé de la date de la présente séance ;

Monsieur G., Monsieur F., et Monsieur H., fils de Madame I., et la représentant et Madame J., se sont présentés devant la Commission pour faire valoir

leurs observations.

I. SUR LES FAITS

Né le 6 juillet 1886 à Lyon, Marc BLOCH a été mobilisé le 2 août 1914 comme sergent d'infanterie. Il a terminé la guerre comme capitaine, décoré de la Croix de Guerre avec quatre citations et de la Légion d'honneur, à titre militaire, en 1920.

En 1919, Marc BLOCH a épousé Simone VIDAL avec qui il a eu six enfants : Alice, Etienne, Louis, Daniel, Jean-Paul et Suzanne.

Après avoir fondé avec Lucien FEBVRE, en 1929, la revue *Annales d'histoire économique et sociale*, Marc BLOCH est nommé, en 1936, maître de conférences d'histoire économique à la Sorbonne puis titulaire de la chaire en 1938.

A la déclaration de guerre en 1939, Marc BLOCH, âgé de 53 ans, est exceptionnellement mobilisé à sa demande, affecté en Alsace puis dans le Nord. En mai-juin 1940, il a pris part à la campagne du Nord. Démobilisé, il rejoint sa famille dans sa résidence secondaire, au Bourg-d'Hem (Creuse) après l'armistice.

Marc BLOCH est exclu de son poste de professeur détaché auprès de l'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand dès la promulgation du Statut des juifs en octobre 1940. Au titre de l'article 8 prévoyant des exemptions pour « les juifs (...) ayant rendu des services exceptionnels à l'État français », il est relevé de cette mesure, en janvier 1941 et affecté à Montpellier en juillet 1941.

Ayant obtenu un visa pour les Etats-Unis à titre personnel, il renonce à l'utiliser et exerce ses fonctions à Montpellier jusqu'à sa révocation définitive, en date du 15 mars 1943.

De 1943 à 1944, Marc BLOCH entre dans la vie clandestine à Lyon sous le nom de « Narbonne » et adhère au mouvement « Franc-Tireur », dont il devient membre du directoire national. Il met en place les Comités de Libération de la région et y prépare le « plan d'insurrection de la région de Lyon ».

Son fils, Etienne BLOCH, né en 1921, s'engage également dans la résistance.

Marc BLOCH est arrêté par la Gestapo le 8 mars 1944, torturé puis emprisonné à la prison de Montluc. Le 16 juin, il est conduit avec 29 autres prisonniers à Saint-Didier-de-Formans (Ain), au nord de Lyon puis abattu avec ses compagnons.

Sa femme, Simone, décède à Lyon, le 1^{er} juillet 1944, des suites d'une maladie.

La famille BLOCH louait un appartement 17, rue de Sèvres à Paris (6^e). Après leur départ en 1940, l'appartement en duplex du 6^{ème} et 7^{ème} étages a été réquisitionné sur ordre de la Préfecture de la Seine par les services allemands (6^{ème} étage) et par l'armée de l'air allemande, la Luftwaffe (7^{ème} étage) qui y a installé une

batterie d'artillerie anti-aérienne sur le toit de l'immeuble. Une grande partie du mobilier a alors été pillé et la bibliothèque a été intégralement déménagée en Allemagne.

II. SUR LES SPOLIATIONS

Après l'armistice, la famille BLOCH a quitté son appartement parisien pour se réfugier au Bourg-d 'Hem (Creuse). Le logement familial a alors été occupé par les autorités allemandes.

L'ordre de réquisition du 23 décembre 1941 décrit Marc BLOCH comme un « professeur juif ». La totalité de la bibliothèque composée de 5 000 à 7 000 ouvrages et consacrée en grande partie à l'histoire, et plus particulièrement à l'histoire du Moyen-Age et a été saisie par les forces d'occupation. Les livres ont été transférés en Allemagne.

Marc BLOCH a écrit au ministre de l'instruction publique et ancien recteur de Paris, Jérôme Carcopino, depuis sa maison de Bourg-d 'Hem, dans la Creuse postérieure à août 1941 pour signaler qu'il avait appris la saisie de ses livres par les autorités occupantes, l'ensemble de ces éléments caractérisant le caractère antisémite de la spoliation.

En ce qui concerne la réquisition du logement, les enfants de Marc BLOCH et de Simone VIDAL ont fourni dès 1946 des attestations de réquisition par l'intermédiaire du notaire familial, Maître Bucaille. Ils ont ensuite saisi le bureau des réquisitions immobilières et allemandes au sein de la Préfecture de la Seine et obtenu une indemnisation à ce titre dans le cadre des Dommages de guerre.

S'agissant de la bibliothèque personnelle de Marc BLOCH, il est confirmé que celle-ci a été volée dès la réquisition de l'appartement par les Allemands et déménagée en Allemagne entre 1941 et 1942.

Les résultats des recherches versés au dossier confirment que cette bibliothèque était extrêmement importante, constituée de 5 000 à 7 000 ouvrages : livres, manuscrits et tapuscrits. D'une grande richesse qualitative, elle était consacrée en majeure partie à l'histoire à médiévale.

Elle a été estimée à 7 000 000 de francs par Marc BLOCH lui-même en 1941 et entre 5 000 000 francs et 7 000 000 francs par Alice et Etienne BLOCH après-guerre lors de leurs démarches auprès des Dommages de guerre.

De très nombreux livres, identifiés grâce aux ex-libris imprimés ou manuscrits de Marc BLOCH, ont été retrouvés en Allemagne après-guerre.

Des restitutions de livres à la famille ont alors lieu entre 1945 et 1950, environ 2 200 livres selon le Mémorial de la Shoah ou 1 708 attestés par la CRA avec décharges signées par les enfants, Alice BLOCH, Etienne BLOCH ou Suzanne BLOCH

mais pas le livre présent dans les collections de l'INHA « *Description abrégée de la cathédrale d'Amiens* » ou « *Petit guide de la cathédrale d'Amiens* » de Georges Durand, Imprimerie Yvert et Tellier, Amiens, 1904.

La note de la M2RS versée au dossier confirme l'origine et la provenance de ce bien par les mentions manuscrites sur la page de faux-titre « Marc BLOCH » et « Amiens, novembre 1913 » sont de nature à établir la propriété de ce bien et précise que :

- d'une part, après la dissolution de la CRA au 31 décembre 1949, près de 294 000 livres n'avaient pu être restitués aux personnes spoliées ou à leurs ayants droit. Les bibliothèques publiques ont été autorisées à acquérir à bas prix les ouvrages jugés non précieux. La Bibliothèque centrale du musée du Louvre (BCMNL) a acquis le « *Petit guide de la cathédrale d'Amiens* » ayant appartenu à Marc BLOCH pour la somme de 20 francs. Ce livre n'est pas mentionné dans les listes d'acquisitions réalisées par la BCMNL auprès de l'administration des Domaines, listes non exhaustives et ne correspondant pas parfaitement aux entrées figurant dans le registre d'inventaire.

- d'autre part, il est inscrit au registre d'inventaire de la bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMNL) sous le numéro 46.203 et a été acquis par l'administration des domaines en 1951 parmi un lot d'ouvrages.

En conséquence, en l'état des investigations du rapporteur, détaillées dans son rapport et développées au cours de la séance, la Commission confirme l'existence d'une spoliation de l'ouvrage « *Description abrégée de la cathédrale d'Amiens* » ou « *Petit guide de la cathédrale d'Amiens* » de Georges Durand, Imprimerie Yvert et Tellier, Amiens, 1904, provenant de la bibliothèque de Marc BLOCH dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 et prend acte de la volonté de la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) de restituer ce livre aux ayants droit de Marc BLOCH.

III. SUR LES AYANTS DROIT

Dans le cadre d'une recherche définitive des ayants droit et sous réserve de la régularisation par la réception des documents justificatifs correspondants, la Commission considère, conformément au droit successoral, que le livre doit être restitué aux ayants droit des six enfants de Marc BLOCH et de son épouse, Simone VIDAL, à savoir :

- Les ayants droit d'Alice BLOCH, née le ... et décédée le ..., sans descendance.

- Les ayants droit d'Etienne BLOCH, né le ... et décédé le ..., à savoir :
 - son fils, Monsieur B., né le ...,

- son fils, Yves BLOCH né en ... et décédé en ... laissant pour héritiers :

sa seconde épouse Madame J.,
ses enfants issus de sa première union :

- Madame D., née le ...,
- Monsieur K., né le ...,
- Madame L., née le ...,

son fils issu de sa seconde union :

- Monsieur F., né le

- son fils, Monsieur A., né en
- sa fille, Madame C., née le

- Les ayants droit de Louis BLOCH, né le ... et décédé le ..., à savoir ses trois filles :

- Madame M., née le ...,
- Madame I., née le ...,
- Madame N., née le

- Les ayants droit de Daniel BLOCH, né le ... et décédé le ..., sans descendance et laissant pour légataire universelle, sa petite nièce :

- Madame E., .

- Les ayants droit de Jean-Paul BLOCH, né le ... et décédé le ..., à savoir ses trois enfants :

- Monsieur O., né le ...,
- Madame P., née le ...,
- Monsieur G., né le

- Les ayants droit de Suzanne BLOCH divorcée ... veuve ..., née le ... et décédée le ... laissant pour héritière sa fille issue de sa première union :

- Madame Q., .

EST D'AVIS,

1° - Que soit reconnue à Monsieur A., Monsieur B., Madame C., Madame D., Monsieur K., Madame L., Madame J., Monsieur F., Madame M., Madame I., Madame N., Madame E., Monsieur O., Madame P., Monsieur G., Madame Q., la qualité d'ayants droit de victime de spoliations antisémites pendant l'Occupation.

2° - Qu'il y a lieu de prendre acte de la volonté de restituer aux ayants droit de Marc BLOCH l'ouvrage « *Description abrégée de la cathédrale d'Amiens* » ou « *Petit guide de la cathédrale d'Amiens* » de Georges Durand, Imprimerie Yvert et

Tellier, Amiens, 1904., enregistré sous le numéro d'inventaire 46.203 et la cote 8 MON 56631 de la bibliothèque de l'INHA.

RAPPELLE que la présente recommandation sera transmise au Premier ministre et notifiée à :

- Monsieur B., demeurant à ... (...), ...,
- Monsieur A., demeurant à ... (...), ...,
- Madame C., demeurant à ... (...), ...,
- Madame D., demeurant au ... (...), ...,
- Monsieur K., demeurant à ... (...), ...,
- Madame L., demeurant à ... (...), ...,
- Monsieur F., demeurant à ... (...), ...,
- Madame M., demeurant à ... (...), ...,
- Madame I., demeurant à ... (...), ...,
- Madame N., demeurant ... (...), ...,
- Monsieur O., demeurant à ... (...), ...,
- Madame P., demeurant à ... (...), ...,
- Monsieur G., demeurant à ... (...), ...,
- Madame Q., à ... (...), ...,
- Madame J., à ... (...), ...,
- Madame E., demeurant à ... (...),

Et pour information :

■ **au directeur général des patrimoines du ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75033 PARIS cedex 01,**

■ **au directeur des Archives diplomatiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 3, rue Suzanne Masson, 93126 LA COURNEUVE cedex,**

■ **au directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).**

-Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères était représenté par Monsieur ...,

-Le ministère de la Culture a été informé de la date de la présente séance.

Lors du délibéré, la Commission était composée de Madame DREIFUSS-NETTER — Monsieur DEVYS — Monsieur LACABARATS — Monsieur TOUTEE — Madame PERIN — Monsieur ANDREANI — Monsieur BUCHER — Madame AGLAN — Madame GENSBURGER — Madame MARBAUD de BRENIGNAN — Madame ROTERMUND-REYNARD — Madame ANDRIEU — Monsieur RIBEYRE — Monsieur PERROT.

À Paris, le 11 juillet 2025.

Le Chargé de Mission,
Secrétaire de séances

La Présidente,

Matthieu CHARMOILLAUX

Frédérique DREIFUSS-NETTER